

**Projet Interquisa à Montréal-Est**

6211-19-009

**Mise à jour des mesures de qualité de l'air ambiant**

---

À la demande de la commission, le tableau 7.2 de l'étude d'impact sur l'environnement est repris ci-après. Les mesures effectuées en 1999 par la CUM et l'AIEM ont été ajoutées entre parenthèses et en caractères gras pour fin de comparaison avec les maximums mesurés de 1996 à 1998 utilisés dans l'étude d'impact.

Le seul contaminant pour lequel une différence marquée a été observée en 1999 par rapport aux 3 années précédentes est le benzène. En effet, pour ce contaminant, la concentration moyenne annuelle au poste St-Jean-Baptiste (CUM-03) a chuté de plus de 50% par rapport aux années précédentes, principalement à cause des efforts de réduction entrepris aux niveaux des sources locales de benzène à l'atmosphère (activités reliées au raffinage du pétrole). Les niveaux de benzène dans l'air ambiant ont aussi diminué au poste 12 (rue Ontario) et au poste 61 (centre-ville) respectivement de 23% et 19% par rapport à 1998.

Cette mise à jour ne modifie en rien la description de la qualité de l'air (Section 5.3.2) de l'étude d'impact, ni les conclusions de la section sur l'évaluation des impacts du projet Interquisa sur la qualité de l'air (Section 7.1.1).

Aussi, au niveau des standards pan-canadien sur les particules, la dernière révision (mai 2000) ne retient qu'un standard sur les  $PM_{2.5}$  à  $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur une base journalière. L'atteinte de l'objectif sera déterminée en fonction de la moyenne annuelle de la valeur du 98<sup>ième</sup> centile, calculée sur trois années consécutives. L'atteinte de l'objectif est toujours fixée à 2010. Le MENV a aussi adopté cet objectif comme nouvelle norme dans son projet de règlement modifiant le règlement sur la qualité de l'atmosphère. Aucune norme n'est proposée pour les  $PM_{10}$ .

**TABLEAU 7.2 Concentrations de fond maximales dans l'air ambiant retenues basées sur les mesures de 1996 à 1998 <sup>(1)</sup> - 1999 en caractères gras**

Composé	Concentrations retenues ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )			
	1 heure	8 heures	24 heures	1 an
CO	5 300 ( <b>4 700</b> )	3 500 ( <b>2 700</b> )	--	--
NO <sub>2</sub>	203 ( <b>187</b> )	--	102 ( <b>87</b> )	30 ( <b>25</b> )
NO	442 ( <b>339</b> )	--	--	--
SO <sub>2</sub>	370 ( <b>428</b> )	--	135 ( <b>121</b> )	24 ( <b>20</b> )
Particules totales	--	--	186 (max) ( <b>ND</b> ) 144 (2 <sup>e</sup> max)	57 ( <b>60</b> )
PM10	--	--	104 (max) ( <b>62</b> ) 51 (P98) <sup>(2)</sup> ( <b>47</b> ) <sup>(3)</sup>	28 ( <b>23</b> )
PM2.5	--	--	67 (max) ( <b>36</b> ) 28 (P98) <sup>(2)</sup> ( <b>27</b> )	13 ( <b>12</b> )
Acide acétique	--	--	--	--
Benzène	--	--	42 ( <b>28</b> )	11 ( <b>5,2</b> )
Toluène	--	--	86 ( <b>25</b> )	11 ( <b>7,4</b> )
Xylène	--	--	57 ( <b>17</b> )	9 ( <b>6,3</b> )

<sup>1</sup> Basé sur les mesures effectuées à la station St-Jean-Baptiste (03) de la CUM pour les NO<sub>x</sub>, le SO<sub>2</sub>, le CO et les COV.

Pour les PST, maximum des stations St-Jean-Baptiste (03) de la CUM, et des stations 101, 102 et 103 de l'AIEM.

Pour les PM10, maximum des stations St-Jean-Baptiste (03) de la CUM et d du 11 1111 Notre-Dame Est, AIEM et Environnement Canada.

Pour les PM2.5, station de mesure du 11 1111 Notre-Dame Est, AIEM et Environnement Canada

<sup>2</sup> P98: 98<sup>e</sup> centile annuel, moyenne sur 3 ans.

<sup>3</sup> Station St-Jean-Baptiste (03) de la CUM seulement

ND: non disponible pour le moment